

s'ils sont jaunes ou d'une couleur quelconque, cela ne me préoccupe pas—devront parler demain, devant une réunion d'Orangistes ; et toutefois, l'honorable premier ministre qui croit me faire injure, en m'appelant "Martin le jaune," conserve quand même, dans son cabinet, ces oiseaux jaunes, qu'il envoie à travers le pays recueillir des votes protestants, recueillir des votes protestants orangistes, à son profit, pendant que, de son côté, il essaie de recoler des votes dans le parterre catholique.

A ce point de vue même, si nous avons lieu de juger de la situation, par l'attitude de Sa Grâce l'archevêque de Saint-Boniface, l'honorable premier ministre paraît être tombé quelque peu en disgrâce, comme grand chef catholique de notre pays.

Je vois que les journaux conservateurs canadiens-français de la province de Québec jugent que l'honorable chef de l'opposition a commis un péché mortel pour m'avoir fait l'honneur de me présenter à la Chambre. Eh bien, M. l'Orateur, je m'occupe de politique depuis un bon nombre d'années, quoique ce n'ait pas été dans la vaste arène où je me trouve maintenant, mais je puis dire que jamais, à aucune époque de ma vie, je me suis voué à la politique avec plus de cœur, plus de fierté, et je puis le dire, avec plus d'assurance de succès, qu'en ce jour où je viens combattre sous la bannière de l'honorable chef de l'opposition. Le fait que l'honorable député diffère de religion avec moi, est pour moi, dans les circonstances, plutôt un sujet de fierté et de satisfaction, car il me fournit l'occasion de montrer que, lorsque j'ai plaidé pour l'abolition des écoles séparées dans le Manitoba, je l'ai fait non au point de vue d'un intérêt religieux, mais parce que je suis fermement convaincu qu'il n'est pas du devoir de l'Etat d'intervenir d'aucune manière, forme ou façon dans la question de religion, qu'il est du devoir de l'Etat de laisser à l'individu le droit de suivre la dictée de sa propre conscience en ces matières.

Qu'il me soit permis de dire, M. l'Orateur, que quand nous avons à traiter les grandes questions politiques du pays, il n'y a aucune raison qui puisse m'empêcher, parce que certains catholiques romains appuient l'honorable député, de l'appuyer moi-même, et d'un autre côté, j'espère qu'ils considéreront que le fait que mon dossier sur cette question des écoles a été tel que vous savez, différant avec moi sur cette question, et parce que je suis un libéral—je dis que j'espère qu'ils ne considéreront nullement cela pour une raison qui puisse nous empêcher de rester épaule contre épaule sous les ordres de l'honorable chef de l'opposition ; j'espère que cela ne les empêchera pas de combattre loyalement avec lui dans la grande lutte que nous avons à faire dans l'intérêt de notre patrie.

La motion est adoptée sur division.

Sir JOHN THOMPSON : Je propose :

Que l'adresse soit grossoyée et présentée à Son Excellence le gouverneur général par ceux des membres de la Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil privé.

La motion est adoptée.

SUBSIDES.

Sir JOHN THOMPSON : Je propose :

Que cette Chambre se forme en comité, mercredi prochain, pour prendre en considération les subsides à accorder à Sa Majesté.

La motion est adoptée.

M. MARTIN.

VOIES ET MOYENS.

Sir JOHN THOMPSON : Je propose :

Que cette Chambre se forme en comité, mercredi prochain, pour prendre en considération les voies et moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

La motion est adoptée.

COMITÉS PERMANENTS.

Sir JOHN THOMPSON : Je propose :

Qu'un comité spécial de sept membres soit nommé pour préparer et rapporter avec toute la diligence possible la liste des membres devant composer les comités permanents ordonnés par la Chambre, jeudi dernier, le 15 courant, le dit comité devant se composer de sir John Thompson, sir Adolphe Caron, sir Richard Cartwright et M. Costigan, Haggart, Laurier et Mills (Bothwell).

La motion est adoptée.

AJOURNEMENT—LA MAGISTRATURE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Sir JOHN THOMPSON : Je propose que la séance soit levée.

M. DAVIES (I.P.-E.) : L'honorable premier ministre nous a fait savoir, l'autre jour, qu'il dirait à la Chambre, à sa prochaine séance, si l'acceptation de la démission du juge Palmer avait été communiquée à ce monsieur. Je prierai l'honorable ministre de vouloir bien faire cette déclaration maintenant, et de vouloir bien nous dire, en même temps, quand nous pouvons raisonnablement espérer avoir les documents relatifs à cette question.

Sir JOHN THOMPSON : Oui. J'ai examiné les dates. La démission est datée du 5, mon rapport a été fait le 7 ; ce rapport a été approuvé le 9, et l'acceptation de la démission a été communiquée, je crois, le 10. Quant aux documents, l'honorable député se rappellera, je crois, que je lui ai suggéré de les demander d'une manière non officielle. En ce qui me concerne, je ne tiens pas à avoir d'avis ; mais nous avons convenu qu'une motion devrait être faite dans chaque cas, afin que les documents soient remis aux mains du greffier et qu'ils forment partie des documents sessionnels. Si l'honorable député veut bien faire une motion, dans n'importe quel temps, les documents seront déposés sur le bureau de la Chambre.

M. DAVIS (I.P.-E.) : Il paraît y avoir eu un malentendu. J'ai compris que l'honorable ministre acceptait ce qui a été dit comme l'équivalent d'une motion formelle.

Sir JOHN THOMPSON : Je le ferais volontiers, mais on a cru désirable qu'une motion fût faite. Les documents sont prêts, et ils pourront être produits aussitôt que la motion aura été présentée.

M. DAVIES (I.P.-E.) : De consentement, je ferais la motion demain.

Sir JOHN THOMPSON : Certainement—

La motion est adoptée ; et la chambre est levée à 9:35 p.m.